

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 MARS 2017 (20 HEURES)

## SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 2 mars 2017

**PRESENTS** : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, BUFFARD Christine, GALMEL Isabelle, FERRAND Marie-Pierre, ROUCHERE Anne-Marie, ROTT Yannick, LEREBOURG Elisabeth, LEGER Jean-Luc, LEVILLAIN Isabelle (20 heures 14), OGER Benoît (20 heures 15).

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: MM. LE BEC Arnaud, JARDIN Rodolphe (pouvoir donné à Monsieur Claude PERIER).

**ABSENT(S) : MM.**

**Madame Marie-France LECONTE** a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Recensement de la population : Madame BUFFARD fait état de quelques chiffres : ce sont 549 questionnaires qui ont été adressés à l'Insee, s'y ajoutent six questionnaires supplémentaires (personnes malades ou autres), soit un total de 555 habitants ; l'Insee devra ajouter à ce chiffre les étudiants qui sont comptés comme population à part. Le chiffre final sera définitivement connu dès réception du décompte de l'Insee.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, le compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Madame LEREBOURG souhaite que soit ajouté au PV du dernier conseil et concernant les commissions créées par la CMB, qu'elle s'est positionnée sur la commission développement social.

## **POINT SUR LES TRAVAUX ENGAGES DANS LE BATIMENT MAIRIE/SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire dresse l'historique des différentes réunions de chantier qui ont eu lieu tel que rapporté ci-dessous :

« Les travaux ont démarré le 24 janvier 2017. Nous sommes donc aujourd'hui dans la phase gros oeuvre, démolition et construction.

- La première réunion de chantier a eu lieu le 9 février 2017. C'était un premier contact avec les entreprises, il fut question du périmètre du chantier, du désamiantage extérieur ainsi que des rendez-vous à prendre par l'architecte avec l'électricien, le maçon et le menuisier (lot numéro 6) pour la mise en œuvre d'une étude technique sur la structure de la charpente existante à faire réaliser. Cette étude devra définir la composition et la nature de la charpente existante, ainsi que les mesures de renforcement à réaliser afin de reprendre les charges complémentaires dues aux nouveaux plafonds (isolation dans la salle polyvalente la mezzanine et la salle de conseil).

- La deuxième réunion a eu lieu le 16 février 2017, la troisième le 23 février 2017.

Il est décidé que les rendez-vous de chantier auront lieu chaque jeudi à 9h.

Dans le lot numéro 1 "terrassment gros oeuvre" la clôture de chantier a été posée selon le tracé réalisé le 9/2/2017.

Un état des lieux a été réalisé par l'entreprise Duval sous forme de film.

Le 16 février 2017, l'entreprise Leprete, titulaire du lot numéro 6, a missionné le bureau d'études IPE de Brecey

**Lot numéro 2** "couverture zinguerie": voir faire réservation pour les puits de lumière, prévoir le matériel nécessaire à la localisation des cinq châssis extérieur à créer. Diffuser détails isolation terrasse.

Pour répondre à Monsieur ROTT qui souhaite que soient apportées des précisions quant à l'intervention du cabinet d'études IPE, Monsieur le Maire donne lecture du chapitre 4.09 du CCTP intitulé **renforcement des charpentes existantes** : « Etude : une étude technique sur la structure de la charpente existante sera à faire réaliser par le présent lot et à charge financière du présent lot, en démarrage de chantier. Cette étude définira suivant la composition et la nature de la charpente existante, les mesures de renforcement à réaliser afin de reprendre les charges complémentaires dues aux nouveaux plafonds / isolation dans la salle polyvalente, la mezzanine et la salle de conseil. Forfait de réponse pour l'offre de base et facturations : pour l'offre de base, prévoir un forfait de 2 000 € HT. Ce forfait sera utilisé partiellement ou en totalité et la facturation sera réalisée au réel, suivant les résultats de l'étude de structure ci-dessus et les travaux à réaliser et commandés par l'architecte et le maître d'ouvrage. Un devis détaillé et chiffré sera demandé et fourni avant toutes réalisations de travaux. »

L'architecte a donc mis en application cet article du CCTP.

Et Monsieur le Maire de continuer l'exposé lot par lot.

**Lot numéro 3** "étanchéité" : diffuser le plan de réservation.

**Lot numéro 4** "menuiseries extérieures aluminium serrurerie" : diffuser le plan de réservations. Détails sur les seuils et les appuis. Implantation sur plan architecte des repérages des ouvertures.

**Lot numéro 5** "menuiseries intérieures bois bardage extérieur" : diffuser plan de réservation, plans de charpente et notes de calcul, mode de fixation. Porte d'accès au grenier à remplacer par une trappe permettant la visite (à confirmer par les élus).

**Lot numéro 6** "platerie sèche plafond isolation" : solution technique et financière pour reprise de charpente à proposer pour le 2/3/2017 suite à diagnostic exposé par IPE qui est le suivant : une fois enlevé le placo, le doublage des murs, on s'est rendu compte que la charpente n'est pas conforme aux normes actuelles, des points sont à revoir au niveau de la liaison entre charpente et maçonnerie.

**Lot numéro 9** "chauffage ventilation plomberie sanitaire" : implantation et section des grilles, neutralisation du réseau d'eau.

**Lot numéro 10** "électricité" : prévoir neutralisation électrique, diffuser l'implantation des fourreaux, implantation et repérage dans les soubassements. Veiller à l'alimentation électrique qui doit être maintenue pour le radar branché sur le coffret situé à la limite de propriété.

- La quatrième réunion a eu lieu le 2 mars 2017, à 8h (pour le visa d'exécution) et à 9h pour la reprise charpente.

Étaient présents : l'entreprise Leprêtre, le bureau d'études IPE, le contrôleur technique du bureau Veritas.

Pour information, le cabinet IPE qui œuvre pour le compte de l'entreprise Leprêtre, fait l'étude ; cette étude est ensuite vérifiée par le contrôleur technique du bureau Veritas qui l'entérine ou non.

Les grandes lignes de cette étude sont les suivantes :

- ✓ Salle polyvalente : renforcer les fermes, tripler les pannes et créer des poteaux bois sur massif béton le long de la façade Est (côté fenêtre) ; l'appui des fermes côté refend intermédiaire : création de sommier BA (béton armé) sous le chaînage existant ; création d'un diaphragme (plancher béton + chaînage périphérique) en remplacement du plancher bois existant au niveau de la mezzanine.
- ✓ Salle du conseil : création d'une ferme complémentaire s'appuyant sur une paroi maçonnée à créer en remplacement de la cloison CF située entre la remise 1 et le garage.

Après concertation l'étude technique est à finaliser par IPE, ensuite viendra l'estimation économique par l'économiste.

- La cinquième réunion a eu lieu ce matin, le 9 mars 2017 : quelques modifications concernant la maçonnerie à l'ouverture entre les deux salles, -30 cm cause charpente. Voir arrivée gaz avec l'entreprise Lafosse. Relance de l'étude Leprêtre – IPE.

En réponse à Monsieur LEGER, pour le Maire comme pour Madame LECONTE, il n'était pas possible à l'architecte de prévoir ce problème ; tout était caché par les cloisons, le doublage, pour Madame ROUCHERE, l'édifice tel que construit n'a pas bougé pendant des décennies, pour Monsieur ROTT, il y a tout un poids d'ajouter avec l'isolant et ce sont ces travaux supplémentaires que l'architecte aurait pu anticiper.

Et les conseillers de continuer d'en débattre.

Madame LECONTE précise que le chantier continue malgré tout.

Pour répondre à Madame BUFFARD qui s'interroge sur la création d'un plancher béton en remplacement d'un plancher bois, Monsieur le Maire explique que c'est pour stabiliser la charpente du bâtiment.

Monsieur LEGER s'inquiète des répercussions budgétaires, Monsieur le Maire explique que le budget est sain ; la seule chose à faire pour l'instant, c'est d'attendre l'estimation financière qui débouchera soit sur un avenant, soit, si supérieure à 50% du montant du lot, sur une nouvelle consultation pour le lot en question. Il s'agira alors d'étudier les solutions à apporter ; sont avancés : la possibilité de demander un fonds de concours à la CMB, le recours à un emprunt supplémentaire.

## **PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT DE GESTION D'UN ESPACE NATUREL AVEC L'ASSOCIATION AVRIL**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour, car relevant de la compétence communautaire (compétence environnementale). A la demande des conseillers, Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention insistant bien sur le fait que la commune ne peut pas faire doublon. Cependant, une convention tri-partite (Avril/CMB/Commune) pourra être envisagée.

## **PROJET DE CAHIER DES CHARGES EN VUE D'UNE CONSULTATION DE REPRISE D'EMPLACEMENTS DE CONSESIONS FUNERAIRES ABANDONNEES ET EXHUMATION DES RESTES MORTELS**

Monsieur SAUVEY donne lecture du cahier des charges qu'il a élaboré et qu'il soumet au conseil. Ce sont 41 tombes qui vont être relevées. Trois tranches sont prévues pour ce faire :

1<sup>ère</sup> tranche : relevage de 19 tombes

2<sup>ème</sup> tranche : relevage de 17 tombes

3<sup>ème</sup> tranche : relevage de 5 tombes

Monsieur le Maire précise que le calendrier de relevage des tombes dépendra du surplus financier occasionné par la salle.

Monsieur SAUVEY ajoute qu'il y aura une délibération à prendre lors du choix de l'entreprise qui se chargera du travail.

### **QUESTIONS DIVERSES**

# Madame Elisabeth LEREBOURG, absente lors du débat sur le distributeur automatique de pain, revient sur le sujet et les conseillers d'en débattre à nouveau.

# Planning pour les élections présidentielles, chacun est amené à se positionner pour les journées du 23 avril et du 7 mai 2017.

**Séance levée à 21 heures 15**

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

LEVILLAIN Isabelle

GALMEL Isabelle

OGER Benoît

BUFFARD Christine

FERRAND Marie-Pierre

ROTT Yannick

ROUCHERE Anne-Marie

LEREBOURG Elisabeth

LEGER Jean-Luc